

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-30 du 12 février 2009 portant nomination d'un expert auprès  
de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique**

NOR : SASM0930113S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à  
R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 portant nomination d'experts auprès de la  
commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. SIMON (Olivier) est nommé expert auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50  
susvisé, à titre complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 26 janvier 2007 susvisée.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 12 février 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT